



**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2025/42

QUESTION N°12

OBJET : VIE ASSOCIATIVE / ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS » EN SOLIDARITE DES POPULATIONS VICTIMES DU SEISME EN BIRMANIE

**L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt-et-un mai
A vingt heures trente**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Jean-Claude CHEVRIER
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Jocelyne BINET - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Maria GUYON - Seddik HADDOUYAT - Florence DOUILLON
Nadine MEUNIER – Eric COUDERCHON - Amélie SANDRIN - Eric NOIRET
Eric BOSC - Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA - Christophe BATTAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Chantal CLAUDX a donné procuration à Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER a donné procuration à Claude CAUET
Josiane THOMAS a donné procuration à Maria GUYON
Denis HOFFMANN a donné procuration à Fahed HADJI
Frédéric CLAUDX a donné procuration à Jean-Claude CHEVRIER
Fabien CUVILLIER a donné procuration à Eric COUDERCHON
Christophe CONNAN a donné procuration à Isabelle CHOCHON-LAMBERT
Souleymane SANOGO a donné procuration à Eric NOIRET
Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

/

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Eric NOIRET

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 29

N°D2025_42 – VIE ASSOCIATIVE / Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Secours Populaire Français » en solidarité des populations victimes du séisme en Birmanie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier d'appel aux dons reçu de la Fédération de Val d'Oise du Secours Populaire en date du 1^{er} avril 2025,

Considérant le séisme qui a frappé la Birmanie en date du 28 mars 2025,

Considérant la nécessité d'apporter une aide aux populations civiles,

Considérant que l'Association « Secours Populaire Français » peut pourvoir à apporter une partie de l'aide nécessaire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 500 euros, à l'Association « Secours Populaire » par l'intermédiaire de son comité local basé à Pierrelaye (SIRET : 83196606400014), afin d'apporter une aide aux populations civiles birmanes.
- ✓ **PRELEVER** les crédits nécessaires sur l'article 65748 du Budget Communal.

Transmis en Préfecture le : 26/05/2025

Publié(e) le : 26/05/2025

Exécutoire le : 26/05/2025

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 21 MAI 2025**

LE MAIRE

MICHEL VALLADE

